

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. *a) et b)* Les dossiers de notre ministère ne tiennent pas une comptabilité distincte des communications à l'intérieur du Canada et de celles avec l'étranger. *i)* Appels interurbains, télégrammes, câbles; *ii)* Appels interurbains: \$2,277,051—98.7 p. 100; Télégrammes, câbles: \$30,001—1.3 p. 100; *iii)* Néant.

2. *a) et b)* Les dossiers de notre ministère ne tiennent pas une comptabilité distincte des communications à l'intérieur du Canada et de celles avec l'étranger: *i)* Appels interurbains, télégrammes, câbles; *ii)* appels interurbains: \$2,070,883—99 p. 100; télégrammes, câbles: \$21,314—1 p. 100; *iii)* néant.

LE RETRAITEMENT DES HUILES DE GRAISSAGE

Question n° 2314—M. O'Sullivan:

1. Dans le but d'économiser les faibles réserves en combustibles fossiles, le gouvernement avait-il émis des directives, pendant la Deuxième Guerre mondiale, pour qu'on utilise, après les avoir retraitées et purifiées, les huiles de graissage comme moyen de chauffer les maisons?

2. Le gouvernement *a)* a-t-il en main des études, *b)* a-t-il effectué des études sur les résultats de telles directives et, dans l'affirmative, (i) quand ces études ont-elles débuté (ii) sont-elles terminées et, dans la négative, quand devraient-elles être achevées?

3. Quelles en sont les conclusions et les recommandations?

4. A-t-on fait connaître d'une façon officielle ces études ainsi que les conclusions et les recommandations en découlant et, dans l'affirmative, de quelle façon?

5. Au sujet des recommandations, a-t-on pris des mesures et, dans l'affirmative, lesquelles?

6. Ces études seront-elles déposées à la Chambre ou renvoyées à un comité de la Chambre et, dans l'affirmative, quand?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Pêcheries et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. Au cours de la guerre 1939-1945, le gouvernement avait pour politique de retraiter les huiles de graissage pour les réutiliser à la même fin, et non pour chauffer les maisons.

2. Les études portant sur le recyclage des huiles de graissage ont débuté en 1973. La plupart des travaux, en partie terminés, font encore l'objet d'une étude de l'EMR et du ministère de l'Environnement. Ce dernier ministère a d'ailleurs publié, en juin 1975, deux rapports intitulés «Experimental Burning of Waste oil as a fuel in cement manufacture» et «A preliminary review of used lubricating oils in Canada».

3. On a constaté que le recyclage des huiles de graissage était chose possible, mais que dans bon nombre de cas, les procédés utilisés pouvaient être des causes de pollution. Selon les recommandations d'Environnement Canada l'utilisation optimale des huiles lubrifiantes recyclées consisterait à s'en servir comme combustible dans les cimenteries. Dans ce cas précis, le produit recyclé remplacerait les huiles lourdes ou d'autres combustibles, sans pour autant être une source de pollution pour l'environnement. Le ministère a également recommandé que le produit recyclé soit utilisé comme huile de graissage dans la mesure où l'on prendra les précautions nécessaires pour préserver l'environnement au cours du retraitement. Plusieurs sociétés canadiennes recyclent actuellement l'huile de cette façon. Puisque nous n'envisageons pas une pénurie de pétrole, nous avons conclu qu'il n'existe aucun intérêt précis pour le recyclage de l'huile lubrifiante usée, à

Questions au Feuilleton

condition que cette huile soit utilisée de manière à économiser l'énergie. Recueillir l'huile usée depuis de nombreuses sources dispersées représentait un problème majeur. L'utilisation de l'huile lubrifiante recyclée comme combustible de chauffage domestique n'était pas recommandée à cause de risques environnementaux et du fait que le recyclage à cette fin ne serait nullement économique.

4. On a fait connaître ces études en diffusant et publiant les résultats et recommandations dans la série des publications techniques du Ministère.

5. Des essais, effectués lors de la fabrication du ciment et à l'aide d'huile lubrifiante recyclée, ont été couronnés de succès. Les résultats ont été communiqués à l'industrie que l'on encourage à utiliser de cette manière l'huile recyclée. Le ministère des Pêches et de l'Environnement projette d'entreprendre d'autres travaux, en coopération avec l'industrie et les provinces, afin d'encourager la création de systèmes pour la cueillette et l'utilisation de l'huile résiduelle.

6. Les rapports mentionnés dans la partie 2 sont disponibles sur demande.

L'UTILISATION PAR CUBA DE L'ESPACE AÉRIEN CANADIEN

Question n° 2316—M. Coates:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1975, des avions cubains, autres que ceux qui utilisent l'espace aérien pour se rendre à Dorval, Mirabel ou Toronto, à des fins commerciales, ont-ils utilisé l'espace aérien canadien et, dans l'affirmative, *a)* à combien d'occasions, *b)* dans chaque cas, (i) quels aéroports ont-ils utilisés (ii) s'agissait-il d'avions commerciaux ou militaires (iii) quelles étaient la provenance et la destination des appareils (iv) le gouvernement cubain avait-il demandé et obtenu au préalable l'autorisation du gouvernement canadien, (v) l'autorisation a-t-elle été accordée et, dans l'affirmative, par quel organisme gouvernemental (vi) quelles sont les dates précises?

2. Dans chaque cas, *a)* a-t-on demandé à des représentants des ministères du Revenu national et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ou des Forces canadiennes d'inspecter les appareils, *b)* le gouvernement a-t-il en sa possession des rapports démontrant que les règlements nationaux et internationaux sur de tels atterrissages ont été respectés et, (i) dans l'affirmative, qui détient présentement ces renseignements (ii) dans la négative, pourquoi?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires extérieures, des Transports, du Revenu national, de l'Emploi et de l'Immigration et de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. Depuis le 1^{er} janvier 1975, deux avions cubains, autres que ceux qui utilisent l'espace aérien pour se rendre à Dorval, Mirabel ou Toronto, à des fins commerciales, ont utilisé l'espace aérien canadien. *a)* deux vols, bien qu'ils soient classés techniquement comme commerciaux, et qu'ils soient approuvés par le Comité des transports aériens, relevaient plus des affaires de l'État ou des affaires diplomatiques. *b)* (i) Ottawa, du 23 au 28 septembre 1975—Visite gouvernementale. Vancouver, du 30 mai au 13 juin 1976, participation d'un comité cubain à la Conférence sur les établissements humains—(Conférence sur l'Habitat à Vancouver) (ii) Avion commercial civil appartenant à la «Cubana» (iii) La Havane-Ottawa—La Havane (Visite gouvernementale) La Havane-Vancouver—La Havane—Conférence sur l'Habitat. (vi) Oui. (v) Le Ministère des affaires extérieures, en consultation avec la Commission canadienne des transports, le Ministère de la Défense nationale et Transports Canada. (vi) Le 23 septembre, retour le 28 septembre 1975 (Ottawa) Le 30 mai, retour le 13 juin 1976 (Vancouver).